

# Règlement du concours du plus bel oeuf de pâques

## Ville de Saint-Pierre-du-Perray

### **Art. 1 Objet**

Pour Pâques, la ville de Saint-Pierre-du-Perray organise le concours du plus bel oeuf, via des photos qui seront mises en ligne sur le compte Facebook de la ville.

### **Art. 2 Durée et modalités du concours**

Il suffit de décorer un œuf (qu'il soit vrai, en polystyrène ou dans une autre matière). Vous pouvez utiliser des feutres, de la peinture, des gommettes ou tout élément décoratif de votre choix. La photo de l'oeuf décoré doit ensuite être envoyée par mail avant le dimanche 14 avril 2019.

La photo de votre œuf sera ensuite mise en ligne dans l'album dédié sur la page Facebook de la ville « [www.facebook.com/mairiesaintpierre](http://www.facebook.com/mairiesaintpierre) » à partir du lundi 15 avril 2019.

Les votes sont ouverts du lundi 15 au vendredi 19 avril 2019 inclus. Durant ce délai, les internautes auront la possibilité de voter pour la ou les photos de leur choix, en cliquant sur « j'aime ».

### **Art. 3 Conditions et modalités de participation**

Toute personne souhaitant participer au concours devra envoyer la photo de son oeuf par courriel, à l'adresse suivante : [communication@stpdp.com](mailto:communication@stpdp.com), accompagnée des renseignements suivants : nom - prénom - adresse - numéro de téléphone - courriel. Ces informations resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du présent concours.

### **Art. 4 Résultats et remise des prix**

La photo qui aura reçu le plus de votes (1 J'aime = 1 vote) se verra ensuite exposée en couverture Facebook ainsi que sur le stand de la chasse aux oeufs le lundi 2 avril. L'heureux gagnant recevra un oeuf en chocolat, offert par la Municipalité.

### **Art. 5 garanties**

Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Par leur seule participation, le gagnant autorise l'utilisation de leur nom et de leur photographie dans le cadre de la communication de la ville de Saint-Pierre-du-Perray sur la fête de Pâques.

### **Art. 6 Accessibilité du règlement du concours**

Le présent règlement est disponible sur le site de la ville de Saint-Pierre-du-Perray ([www.saint-pierre-du-perray.fr](http://www.saint-pierre-du-perray.fr)).

**Contact :** service vie associative et manifestations au 01 69 89 75 34

[manifestations@stpdp.com](mailto:manifestations@stpdp.com)